

Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques (PERR)

Objectifs 2020-2022

Pour la période 2020-2022, les partenaires du Contrat de ville de Grand Angoulême s'engagent à :

RENFORCER :

- L'attractivité économique des quartiers en :

- *Installant une dynamique partenariale dans le cadre d'une stratégie de développement économique et d'emploi en faveur des QPV inscrite dans le Plan Investissement Compétences et le PAQTE :*
- *Sollicitant les partenaires de la formation, de l'emploi, de l'économie pour prendre en compte l'accès des publics des QPV aux dispositifs mis en place.*
- *Renforçant le repérage des publics des QPV par des actions coordonnées entre structures de proximité et partenaires de la formation, de l'emploi et de l'économie.*
- *Favorisant les accès à la formation professionnelle notamment des jeunes et des femmes pour accélérer l'accès et le maintien dans l'emploi.*
- *Déployant la Fabrique à Entreprendre dans les 5 quartiers prioritaire :*
- *Animant pour dynamiser la mobilisation des publics*
- *Coordonnant des acteurs locaux en articulation avec le dispositif « Réseau entreprendre en Nouvelle Aquitaine » pour une meilleure orientation et consolidation des parcours d'accompagnement.*
- *Identifiant et levant les freins à la création et aux parcours d'accompagnement des porteurs de projets sensibilisés dans les QPV.*
- *Proposant des issues d'insertion professionnelle au public qui quitte le parcours de création/reprise d'activité*
- *Remobilisant les habitants autour de projets structurants, afin qu'ils se les approprient et puissent les faire vivre, dans l'objet de faciliter l'innovation sociale.*
- *Menant une réflexion sur la création et le maintien des commerces et des services dans les QPV*
- *Veillant à la lisibilité des dispositifs et des acteurs*

- L'insertion des publics dans les parcours d'accès à l'emploi en :

- *Facilitant l'accès des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires aux emplois de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) dans la continuité des résultats déjà obtenus*
- *Inscrivant le développement économique des structures d'insertion dans la stratégie IAE de manière à réunir l'ensemble des intervenants compétents et coordonner leurs actions.*
- *Favorisant, par cette stratégie concertée, l'émergence de nouvelles activités d'insertion. Etudier la faisabilité du dispositif « Territoire zéro chômeurs ». Explorer les perspectives d'emploi dans la gestion des déchets*
- *Assurant le suivi des résultats de cette stratégie par des outils adaptés.*
- *Accompagnant les demandeurs d'emploi et notamment les jeunes, vers l'emploi et l'entreprise dans un parcours personnalisé de formation par l'ouverture d'une École de la 2ème chance, éviter les ruptures dans les accompagnements*
- *Valorisant les compétences*

- L'ancrage des quartiers au projet urbain d'agglomération en :

- *Facilitant l'accès des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires aux emplois de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) dans la continuité des résultats déjà obtenus*

- *Atteignant les objectifs de mixité fixés pour la gestion concertée des attributions de logements sociaux*
- *Produisant une dynamique durable autour des deux ORU avec une articulation entre réalisation du programme urbain, accompagnement social des relogements, concertation, éducation patrimoniale et création artistique.*
- *Amplifiant la communication positive sur les QPV pour conforter les ORU terminées (via les Plans Stratégiques Locaux) et pour les deux ORU en cours*
- *Accroissant la lisibilité des actions de gestion de proximité liées aux exonérations de TFPB*
- *Articulant les objectifs du contrat de ville et ceux du schéma départemental de l'animation de la vie sociale.*
- *Investissant les conseils citoyens sur les enjeux de la qualité résidentielle, mobilisatrice pour les habitants et essentielle pour la gestion publique post ORU.*
- *Structurant une démarche d'aide aux services (innovation notamment en matière de santé) et aux commerces (voir priorité Economie).*

- Le parcours éducatif des enfants en lien avec les familles en :

- *Luttant contre le décrochage scolaire : poursuivre la mise en œuvre des dispositifs et renforcer les partenariats afin de mieux identifier et accompagner les jeunes concernés.*
- *Renouvelant les partenariats autour d'une Cité éducative. Globalement renforcer la place de l'Education nationale dans la chaîne éducative auprès de tous les intervenants.*
- *Travaillant au sein de ces partenariats, l'accompagnement à la scolarité des jeunes primo-arrivants.*
- *Veillant à la prise en compte des QPV dans le cadre du schéma départemental de services aux familles, sur les objectifs suivants :*
 - *Structuration d'une politique jeunesse départementale et coordination des partenaires sur public adolescent.*
 - *Accompagnement des professionnels de l'animation adolescents 11-16 ans.*
 - *Accompagner et outiller les professionnels en lien avec les jeunes de 14-25 ans sur citoyenneté, engagement et reconnaissance des jeunes.*
 - *Accompagner la scolarisation des enfants de 2 à 3 ans*
 - *Renforcer les liens parents/école et soutenir les parents dans leurs fonctions éducatives*
- *Démarchant « 1001 territoires » - secteur Ouest Angoulême : expérimentation sur la pré-scolarisation.*
- *Développant l'écoute des jeunes et en leur donnant la parole*

- La sécurité dans les quartiers et prévention de la délinquance en :

- *Poursuivant la prévention et la lutte contre toutes les violences sexistes et sexuelles, les mutilations sexuelles féminines, les mariages forcés ou arrangés, la prostitution ...pour mieux protéger les filles, les jeunes filles et les femmes.*
- *Diminuant la tolérance de la société aux propos et comportements sexistes, tous domaines et secteurs confondus : culture, sport, emploi, médias, espace public etc.*
- *Signant un contrat de mobilisation et de coordination locale sur les violences sexistes et sexuelles pour rechercher une plus grande efficacité dans les réponses apportées afin de lutter contre les violences sexistes et sexuelles, dont celles commises au sein du couple, dans les domaines de la prévention, de la prise en charge, de la répression et de la réparation.*
- *Poursuivant la professionnalisation des acteurs face à la montée de la violence et des actes avec un public de plus en plus jeune. Les partenariats doivent être encouragés.*
- *Travaillant la question des jeunes majeurs en lien notamment avec les centres sociaux et en lien étroit avec les structures de médiation et de prévention spécialisée pour optimiser les réponses.*
- *Confortant et renforçant le triptyque Animation-Médiation-Prévention comme socle de coordination de la politique locale de prévention de la délinquance*
- *Travaillant l'occupation des espaces publics aux horaires critiques.*
- *Luttant contre les violences, les incivilités y compris routières (vitesse, rodéos, stationnement anarchiques, bruit, ...).*

- *Travaillant contre le sentiment d'abandon et en rassurant par plus d'informations sur les fondements et les procédures de l'action policière et judiciaire.*

DEVELOPPER :

- La lutte contre la précarité en :

- *Maintenant les relations étroites entre les CSCS et le contrat de ville avec une attention à toutes les évolutions ou innovations à intervenir en lien avec la CAF, la DDCSPP et les communes, notamment dans le cadre du schéma de l'animation de la vie sociale.*
- *Mettant en place une coordination locale pour l'apprentissage du français*
- *Déployant plus de services à la population et lutter contre le départ des services et services publics dans les quartiers notamment les services de santé*
- *Favorisant l'accès à la mobilité (permis, transports en commun)*
- *Accompagnant vers l'accès aux soins médicaux et l'accès à la santé.*
- *Travaillant autour de la précarité énergétique ; du bien-être dans le logement*
- *Luttant contre la précarité économique dans les quartiers*
- *Développant les actions culturelles pour tous les publics*

- La culture dans les quartiers en :

- *Définissant un projet culturel ambitieux d'accompagnement des deux ORU.*
- *Maintenant les QPV dans les parcours d'éducation artistique et culturelle en veillant à promouvoir une culture de l'égalité.*
- *Inscrivant l'éducation artistique et culturelle dans la Cité éducative.*
- *Luttant contre les stéréotypes auprès des plus jeunes dans les actions culturelles*
- *luttant contre la précarité par la culture*
- *Faisant avec les habitants autour de projets culturels*
- *Décloisonnant les quartiers et les rendre attractifs par l'action culturelle*
- *Favorisant l'orientation des filles vers les formations cinématographique et audiovisuelles pour améliorer la place des femmes dans la production.*

- L'accès à la santé et à la proximité des services de soins en :

- *Centrant les enjeux santé du Contrat de Ville sur le développement spécifique aux QPV, des objectifs du Programme d'Accès aux Soins et à la Prévention des plus démunis (PRAPS 2018/2023), à savoir :*
 - *Prioriser les actions pour les jeunes de 0 à 25 ans ; action éducative de terrain (environnement/prévention/ compostage/santé/citoyenneté)*
 - *Renforcer le pouvoir d'agir des personnes ; participation citoyenne sur les problématiques écologie/ environnement/santé*
 - *Mener des actions de prévention en santé*
 - *Développer les dispositifs d'accès aux soins et aux droits ;*
 - *Eviter les ruptures de parcours ;*
 - *Agir sur le logement et l'hébergement.*
- *Développant et promouvant auprès des partenaires et des membres des conseils citoyens l'articulation entre les dispositifs territorialisés en santé (CLS, EIS, PTS) et le contrat de ville :*
 - *Définir un plan d'action partagé dans le cadre de la cellule santé ;*
 - *Présenter ce plan aux conseils citoyens des QPV.*
- *Travaillant autour de la présence de services de santé de proximité au sein des QPV comme atout d'attractivité et enjeu de lutte contre la précarité.*
- *Mettant à disposition des personnes ressources pour intervenir auprès des publics ou faire des analyses pratiques (problème de santé mentale)*

- La participation des habitants en :

- *Créant le conseil citoyen du quartier de Basseau Grande Garenne*
- *Proposant des temps d'échanges réguliers entre les conseils citoyens (partager les expériences) et des formations communes*
- *Garantissant des moyens de fonctionnement et l'accompagnement de leur animation*
- *mobilisant dans la durée : trouver des formes de participation intermédiaires associant plus largement les habitants*
- *Proposant des rencontres thématiques avec un éclairage sur la mise en œuvre locale des priorités du contrat de Ville du Grand Angoulême*
- *Abordant des problématiques écologiques, environnementales, sanitaires*
- *Travaillant sur les lieux virtuels ou réels d'échange*
- *Développant et assurant le suivi des diagnostics en marchant impliquant les habitants*

- L'égalité entre les hommes et les femmes et la prévention de toutes les discriminations en :

- *Articulant mieux la prévention avec les autres actions menées dans le cadre du contrat de ville sur les QPV : éducation, insertion, santé, égalité*
- *Amplifiant l'approche intégrée pour faire de chaque acteur un relais et un promoteur de l'égalité entre les femmes et les hommes.*
- *Facilitant l'intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la communication, dans les pratiques professionnelles, dans les projets, dans la vie associative des structures soutenues par les crédits de la politique de la ville*
- *Promouvant une culture de l'égalité entre les filles et les garçons dès le plus jeune âge, en travaillant sur les représentations*
- *Favorisant la participation des femmes à la vie locale et à la prise d'initiative, de décision et de responsabilités*
- *Encourageant la mixité des pratiques sportives, culturelles et de loisirs.*
- *Menant des actions de sensibilisation sur toutes les discriminations (homophobie, sexisme...) et notamment pour un meilleur accueil des personnes primo-arrivantes.*

- L'animation du contrat de ville en faveur du partenariat et du décroisement en :

- *Travaillant les échanges hors et intra quartiers, en renforçant la présence de l'éducation nationale dans la politique de la ville, et en travaillant sur une culture commune liée à la santé*
- *Développant la connaissance des lieux ressources*
- *Animant des temps de diagnostic et en travaillant sur des indicateurs QPV.*
- *Evaluant régulièrement et de manière objectivée et partagée le changement produit le contrat de ville*
- *Accroissant la communication des actions réalisées auprès de l'ensemble des acteurs pour la visibilité et l'appropriation des réalisations et en explorant des pistes d'outils d'information partagés.*

- Le marketing territorial pour promouvoir l'image des quartiers en :

- *Décroisant les quartiers et en les rendant attractifs : lutter contre la désertification médicale, remettre des entreprises et des services au cœur des quartiers*
- *Améliorant l'image des quartiers*
- *Promouvant les actions positives dans les quartiers*
- *Valorisant les parcours de réussite des personnes issus des quartiers*

- Les axes transversaux en conservant leur caractère essentiel au sein de chaque thématique, en :

- *Promouvant les valeurs fondamentales de la République et la citoyenneté*
- *Axant les actions sur la jeunesse et le public prioritaire notamment pour des actions d'insertion et d'éducation*